

Fonds Social Européen

Le Fonds Social Européen (FSE) est un dispositif de financement d'actions en faveur de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'inclusion sociale.

Qu'est-ce que le FSE ?

Pour faire face à la crise et aux grands défis européens, l'Union Européenne confie aux 27 États membres la gestion d'une partie de ses moyens financiers, regroupés sous différents fonds. Parmi ces fonds, le fonds social européen (FSE) est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi.

Le FSE fait l'objet d'une gestion partagée. L'État est l'autorité de gestion des programmes sur les volets emploi et inclusion sociale et il peut déléguer la partie de l'enveloppe du FSE fléchée sur l'inclusion, au titre de l'axe 3 du Programme Opérationnel National du FSE, « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Le Département du Gers est gestionnaire de FSE depuis 2007. Dans le cadre de la période de programmation actuelle, il gère en moyenne 640 000 € par an de FSE. Il est l'interlocuteur unique pour toute demande de financement par du FSE d'actions entrant dans le champ de l'inclusion sociale.



DÉPARTEMENT
DU GERS



Logos FSE, EU, Gers

Le FSE intervient en cofinancement d'actions d'accompagnement socioprofessionnel afin d'aider des publics en difficulté à trouver une sortie durable vers l'emploi (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante...). Il peut également soutenir des actions d'ingénierie dans le champ de l'inclusion.

Enfin, une partie des fonds FSE gérés par le Département vient cofinancer l'équipe en charge de la gestion et du suivi des dossiers. En effet, pour assurer cette mission, il est prévu que le Département bénéficie de crédits dits d'assistance technique. Deux chargées de mission ont ainsi en charge le traitement des demandes de financement par du FSE, mais aussi l'appui technique aux porteurs de projets, et le suivi des actions retenues tout au long de leur mise en œuvre.



Zoom sur les plateformes anti-fraude et examen des plaintes - FSE

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/insertion-et-solidarites/fonds-social-europeen?>

Deux plates-formes ont été créées en 2017 et sont accessibles à tout public :

- › [la plateforme ELIOS](#) permet à tout lanceur d'alerte ayant connaissance ou un soupçon de fraude ou de conflit d'intérêts dans la mise en œuvre du FSE de déposer un signalement via un formulaire en ligne.
Cette plate-forme répond non seulement aux exigences de l'Union Européenne, mobilisée depuis plusieurs années dans la lutte contre la fraude et la corruption, mais s'inscrit également dans le cadre de l'engagement interministériel dans la lutte contre la fraude.
- › [la plateforme EOLYS](#) centralise les réclamations aux services gestionnaires de FSE. Elle permet le dépôt des réclamations adressées par les porteurs de projets aux services gestionnaires de leur convention FSE.
Elle ne se substitue pas aux voies de recours légales et son utilisation n'est pas obligatoire pour les porteurs de projets qui souhaitent s'adresser directement à leur service gestionnaire, mais elle a vocation à améliorer la qualité de service.

Dans la même rubrique



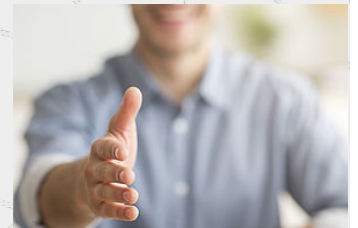
Revenu de
Solidarité
Active (RSA)



Accompagnement
à l'insertion



Le Programme
Départemental
d'Insertion et le
Pacte
Territorial pour
l'Insertion



Aides
financières

DÉPARTEMENT
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ Nous contacter

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

EN
1 CLIC